

Compte rendu réunion du Conseil Municipal

Du 24 Août 2018

Date de convocation : 20/08/2018

PRÉSENTS : M. ZDAN Michel, Mme FLOURY Clara, Mme MANFRINATO Mélissa, Mme DEMESSANCE Florence, Mme ROBECQUE Amandine. Mme DJOURI Fadhéla, Mme RAMAHERRIRARINY Liliane, Mme RIZZO Nadine, M. LORRAIN Jean-Luc

ABSENTS : M. OLIVA Charles, Mme LOUPADIERE Lynda, M. SAJDAK Henri, M. DA SILVA CORREIA Manuel.

Secrétaire : Madame MANFRINATO Mélissa

COMPTE RENDU :

-1) Délibération n° 2018 – 59 – Fixation prix du repas de la fête locale

Considérant que la Commune organise la fête locale, pour permettre l'encaissement des repas servis le Samedi 1er septembre 2018, il convient de fixer le prix des repas pour adultes et enfants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le prix du repas de 14.00 € pour les adultes et de 7.00 € pour les enfants de moins de 12 ans.

-2) Délibération n° 2018 - 60 – SDEHG Extension réseaux 2 lots – parcelle WA 25

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 13 février 2018, concernant l'extension du réseau basse tension pour le branchement de 2 lots pour la Commune de GRAZAC – référence : **6 BT 323**, le SDEHG a réalisé l'étude.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

• Part SDEHG	3 097 €
• Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	4 646 €
TOTAL	7 744 €

Afin de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la Commune de s'engager sur sa participation financière.

Le Conseil Municipal approuve le projet présenté et décide de couvrir la part restant à la charge de la Commune sur ses fonds propres.

-3) Délibération n° 2018 - 61 – Devis pour analyse des espaces et équipements communs de la tranche 1 du lotissement « Domaine de Julia » avant rétrocession dans le domaine public

Dans le cadre de la rétrocession des réseaux de la tranche 1 du lotissement « Domaine de Julia » dans le domaine public, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'une analyse des espaces et équipements communs doit être effectuée. Après de multiples recherches, un cabinet géomètre a répondu à la demande.

Monsieur le Maire présente le devis du cabinet géomètres G.O. METRES de Carbonne pour un montant de 3000.00 € HT.

L'objet de la prestation étant :

- Mission de conseil
- Analyse des espaces et équipements communs avant rétrocession dans le domaine public.

Le Conseil Municipal accepte le devis du cabinet G.O METRES pour un montant de 3000.00 € HT.

-4) Délibération n° 2018 – 62 – Aide sociale Administré de la Commune

Monsieur le Maire présente au Conseil :

- Pour mémoire, le CCAS a été dissous au 1^{er} janvier 2017 et ses missions sont de la compétence du Conseil Municipal qui est accompagné dans ses décisions de la réflexion de la « commission d'action sociale ». Nous avons été saisis par une famille Grazacoise en difficulté financière ; la requête a fait l'objet d'un débat de la commission d'action sociale qui en a été saisie sur la base d'éléments tels :

- la nature des éléments financiers composant l'endettement de la famille : – la situation fiscale, l'évolution des revenus sur les 24 derniers mois, les impayés de loyers du logement occupé et sommaire situation locative détaillée qui leur a été remise par le propriétaire, mais encore un avis à tiers détenteur du propriétaire dont les services fiscaux sont bénéficiaires ; les éléments crédits et charges impactant leur « reste à vivre » ont aussi été portés au débat.

- les ressources composant les recettes : - il s'avère que cette famille a été fragilisée par une grave atteinte de la santé de monsieur ; et de plus depuis 3 mois il a été mis à la retraite d'office, ce qui après une première période de revenus réduits dus à l'arrêt de travail, a pour conséquence une nouvelle baisse de revenu supplémentaire de -20% qui détermine un revenu définitif pour monsieur. Cette simple incidence porte le loyer comme la charge principale du foyer à hauteur de 45% des revenus hors nécessités quotidiennes et dettes en cours.

Au vu de tous ces éléments la commission d'action sociale propose au Conseil Municipal de soutenir cette famille à hauteur d'un loyer du, soit 720,00 €.

Toutefois, monsieur le Maire a reçu la famille pour de plus amples explications et notamment les précisions nécessaires sur la répartition de la dette concernant la substitution de la dette issue des loyers via « l'avis à tiers détenteur » à recouvrer auprès des services fiscaux ; il s'avère que sur 895,63 € correspondant au montant total dû à ce titre, 400,00 € ont déjà été honorés aux services des impôts.

Ces derniers étant prioritaires à tout autre créancier, monsieur le Maire propose au Conseil, que s'il valide l'avis de la commission d'action sociale, le montant du soutien soit ainsi décomposé : - 495,63 € à verser directement aux services des impôts, et le solde (720,00 € - 495,63 € = 224,37 €) 224,37 € directement versé au propriétaire bailleur.

Enfin, et dans l'esprit d'alléger la dette, une action en amélioration du reste à vivre, une demande de logement à caractère social sera présentée prioritairement au bailleur social en charge des logements qui sont sur la commune ; en effet, il n'est pas non plus question de ne pas tenir compte du regroupement familial qui existe déjà entre cette famille fragilisée et leurs proches qui sont installés sur Grazac.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, :

- ***Approuve, la proposition de la commission d'action sociale de soutenir cette famille à hauteur d'un loyer, soit 720,00 € à verser au titre de l'aide sociale.***
- ***Approuve la méthode de versement de cette aide à savoir :***
 - ***495,63 € aux services des impôts permettant de purger le montant restant dus au titre de « l'avis à tiers détenteur à l'encontre du propriétaire »***
 - ***224,37 € au propriétaire du logement occupé.***
- ***Autorise monsieur le Maire à informer toutes les parties (Famille demandeur, Trésorerie d'Auterive, Propriétaire, service Social d'Auterive) de la démarche ici délibérée et initiée.***

-5) Délibération n° 2018 – 63 – Remboursement frais (gaz) à Monsieur LORRAIN

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que Monsieur LORRAIN a dû procéder au paiement par carte bancaire concernant l'achat de 2 bouteilles de gaz à Carrefour Market.

Si le Conseil en est d'accord, Monsieur le Maire demande le remboursement de la facture Carrefour Market pour un montant de 114.02 € à Monsieur LORRAIN.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

-6) Délibération n° 2018 – 64 – Mise en place d'un acompte de réservation à la demande de réservation des salles.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander un acompte de réservation non remboursable à la demande de réservation des salles communales soit 50 % des tarifs de base de la location.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

-7) Proposition d'aide aux administrés des Communes voisines

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'aider les administrés des Communes voisines qui ont subi des dommages suite aux inondations du mois de juillet.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

-8) Questions diverses

- Animation goûter de Noël
- Préparation fête locale.

Séance levée à 22H20

Approuvé le

à l'unanimité

M. ZDAN	Mme LOUPADIERE
M. LORRAIN	Mme ROBECQUE
Mme DEMESSANCE	Mme DJOURI
Mme MANFRINATO	Mme RAMAHERIRARINY
Mme RIZZO	Mme FLOURY
M. SAJDAK	M. OLIVA
M. DA SILVA CORREIA	